

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2023/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 janvier 2023**

**DCM N° 23-01-26-26**

**Objet : Recrutements par voie contractuelle.**

**Rapporteur: M. HUSSON,**

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur poste permanent conformément articles L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Afin de pérenniser leur engagement et aussi reconnaître leur expérience et leur valeur professionnelle, la Ville de Metz propose aux agents contractuels présents depuis au moins 2 ans et à l'issue de leur contrat actuel, un contrat sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Sont concernés par ce dispositif de déprécarisation les postes suivants :

- 1 Technicien étude spécialité chauffage, ventilation et plomberie au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Responsable des ateliers véhicules légers et poids lourds au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Acheteur - Responsable magasin au grade de Technicien
- 1 Technicien Référent Accessibilité au grade Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Econome des flux au grade de Technicien
- 1 Adjoint au chef de service gestion domaniale - chargé de gestion du domaine privé au grade d'Attaché
- 1 Responsable technique du nettoyage des locaux municipaux au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Chef de service secteur Est au grade d'Ingénieur
- 2 Chefs de projet Urbanisme au grade d'Attaché
- 1 Chef de service Stratégie Foncière au grade d'Attaché

- 1 Agent de puériculture au grade d'Agent social
- 1 Agent d'entretien polyvalent des bâtiments au grade d'adjoint technique
- 1 Directeur Technique de manifestations culturelles au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Chargé de projets culturels au grade d'Assistant de conservation
- 1 Chef de projet culturel – archiviste au grade d'Attaché
- 1 Chargé de l'action culturelle au grade d'Attaché
- 1 Responsable de Limédia Mosaïque au grade d'Assistant conservation
- 1 Responsable pôle public site au grade d'Assistant conservation
- 1 Administrateur site web au grade de Technicien
- 1 Chargé de mission Vie Associative au grade d'Attaché
- 7 Maîtres-Nageurs au grade d'Educateur APS
- 1 Chef de bassin au grade d'Educateur APS
- 1 Educateur Sportif Ecole des Sports au grade d'Educateur APS
- 1 Puéricultrice au grade de Puéricultrice
- 2 Adjoints au Directeur d'EAJE au grade d'Educateur Jeunes Enfants
- 1 Adjoint au Directeur d'EAJE au grade de Sage-femme classe normale
- 3 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur Jeunes Enfants
- 1 Educateur spécialisé accompagnement du handicap au grade d'Educateur Jeunes Enfants
- 2 Conseillers en Insertion Professionnelle au grade de Rédacteur
- 1 Chargé de mission Politique de la Ville au grade d'Attaché
- 1 Chargé de mission Projet Educatif Local et Communication au grade d'Attaché
- 1 Responsable entretien et maintenance au grade d'Attaché
- 1 Responsable de la mairie de quartier au grade d'Attaché
- 1 Responsable de la mairie de quartier au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Juriste au grade d'Attaché
- 1 Chargé de mission au grade d'Attaché
- 1 Chargé de mission évènementiel au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Photographe au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, il est proposé de recruter des agents contractuels sur les postes cités.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la

fonction publique territoriale,  
VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

**CONSIDERANT** qu'après examen des candidatures reçues à l'issue des offres d'emploi diffusées pour ces postes, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE RECRUTER** par la voie contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, les postes suivants et conformément aux dispositions précitées :
- 1 Technicien étude spécialité chauffage, ventilation et plomberie au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Responsable des ateliers véhicules légers et poids lourds au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Acheteur - Responsable magasin au grade de Technicien
- 1 Technicien Référent Accessibilité au grade Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Econome des flux au grade de Technicien
- 1 Adjoint au chef de service gestion domaniale - chargé de gestion du domaine privé au grade d'Attaché
- 1 Responsable technique du nettoyage des locaux municipaux au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Chef de service secteur Est au grade d'Ingénieur
- 2 Chefs de projet Urbanisme au grade d'Attaché
- 1 Chef de service Stratégie Foncière au grade d'Attaché
- 1 Agent de puériculture au grade d'Agent social
- 1 Agent d'entretien polyvalent des bâtiments au grade d'adjoint technique
- 1 Directeur Technique de manifestations culturelles au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Chargé de projets culturels au grade d'Assistant de conservation
- 1 Chef de projet culturel – archiviste au grade d'Attaché
- 1 Chargé de l'action culturelle au grade d'Attaché
- 1 Responsable de Limédia Mosaïque au grade d'Assistant conservation
- 1 Responsable pôle public site au grade d'Assistant conservation
- 1 Administrateur site web au grade de Technicien
- 1 Chargé de mission Vie Associative au grade d'Attaché
- 7 Maîtres-Nageurs au grade d'Educateur APS
- 1 Chef de bassin au grade d'Educateur APS
- 1 Educateur Sportif Ecole des Sports au grade d'Educateur APS
- 1 Puéricultrice au grade de Puéricultrice
- 2 Adjoints au Directeur d'EAJE au grade d'Educateur Jeunes Enfants
- 1 Adjoint au Directeur d'EAJE au grade de Sage-femme classe normale
- 3 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur Jeunes Enfants
- 1 Educateur spécialisé accompagnement du handicap au grade d'Educateur Jeunes

Enfants

- 2 Conseillers en Insertion Professionnelle au grade de Rédacteur
  - 1 Chargé de mission Politique de la Ville au grade d'Attaché
  - 1 Chargé de mission Projet Educatif Local et Communication au grade d'Attaché
  - 1 Responsable entretien et maintenance au grade d'Attaché
  - 1 Responsable de la mairie de quartier au grade d'Attaché
  - 1 Responsable de la mairie de quartier au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Juriste au grade d'Attaché
  - 1 Chargé de mission au grade d'Attaché
  - 1 Chargé de mission événementiel au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Photographe au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230126-123111-DE-1-1  
N° de l'acte : 123111

-----  
Délibération rendue exécutoire le 27 janvier 2023  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,